



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2022-203

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Coordination

43-2022-12-19-00002 - Arrêté Préfectoral N° SG/COORDINATION 2022-95
en date du 19/12/2022 portant délégation de signature à Monsieur ERIC
PLASSERAUD, Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité. (3 pages)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2022-12-19-00002

Arrêté Préfectoral N° SG/COORDINATION
2022-95 en date du 19/12/2022 portant
délégation de signature à Monsieur ERIC
PLASSERAUD, Directeur de la Citoyenneté et de
la Légalité.



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2022-95
EN DATE DU 19/12/2022
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR ERIC PLASSERAUD,
DIRECTEUR DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ**

Le préfet de la Haute-Loire,

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 août 2013 portant mutation, nomination et détachement de Monsieur Eric PLASSERAUD, un attaché principal d'administration de l'État, dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION N° 2021-13 du 9 février 2021 portant organisation de la préfecture de la Haute-Loire ;
- VU** les décisions d'affectation des agents concernés ;
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

Article 1er :

Délégation est donnée à Monsieur Eric PLASSERAUD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de la citoyenneté et de la légalité, à l'effet de signer les décisions relevant des attributions de sa direction.

Délégation de signature lui est donnée pour signer les ordres de mission et les états de frais des agents de la direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric PLASSERAUD, délégation est donnée à M. Damien COSTAKIS, attaché territorial en détachement, directeur adjoint de la direction de la citoyenneté et de la légalité.

Article 2 : Centre d'expertise et de ressources titres – cartes nationales d'identité/passeports

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric PLASSERAUD et de M. Damien COSTAKIS, délégation est donnée à Madame Rauana HOLOZET, attachée d'administration de l'État, à l'effet de signer les décisions relevant de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rauana HOLOZET la délégation qui lui est consentie est exercée par Monsieur Joël THOLANCE, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef de bureau.

Article 3 : Bureau de l'immigration et de l'intégration

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric PLASSERAUD et de M. Damien COSTAKIS, délégation est donnée à Monsieur Babacar GUEYE, attaché d'administration de l'État, chef du bureau de l'immigration et de l'intégration, à l'effet de signer les décisions relevant des attributions de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Babacar GUEYE, la délégation de signature qui lui est donnée est exercée par Monsieur Clément PAILLERET, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef de bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Babacar GUEYE et de Monsieur Clément PAILLERET, Madame Pauline PICHEROT, secrétaire administrative de classe normale, est autorisée à signer les récépissés de demande de titre de séjour, les attestations provisoires de séjour et les attestations de demandeurs d'asile.

Article 4 : Bureau de la réglementation et des élections

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric PLASSERAUD et de M. Damien COSTAKIS, délégation est donnée à Monsieur Romain MANIGAND, attaché d'administration de l'État, chef du bureau de la réglementation et des élections, à l'effet de signer les décisions relevant des attributions de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Romain MANIGAND, la délégation de signature qui lui est donnée est exercée par Madame Laurence VOLLE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau.

Article 5 : Bureau des finances locales

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric PLASSERAUD et de M. Damien COSTAKIS, délégation est donnée à Madame Virginie MAGNET, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau des finances locales, à l'effet de signer les décisions relevant des attributions de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie MAGNET, la délégation de signature qui lui est donnée est exercée par Madame Florence DAVIER, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de bureau.

Article 6 : Bureau des collectivités territoriales et de l'environnement

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric PLASSERAUD et de M. Damien COSTAKIS, délégation est donnée à Madame Françoise DEVIDAL, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau des collectivités territoriales et de l'environnement, à l'effet de signer les décisions relevant des attributions de son bureau.

Article 7 :

Sont exclus de la présente délégation de signature :

- les correspondances et décisions adressées aux membres du gouvernement, aux parlementaires et aux préfets en exercice ;
- les actes portant création de comités, conseils et commissions et désignation de leurs membres ;
- les arrêtés et décisions attributives de subventions et conventions engageant financièrement l'État ;
- les conventions conclues avec l'État ;
- les mémoires devant les juridictions administratives et judiciaires ;
- les documents relatifs à la procédure de passation des marchés en qualité de représentant de la personne responsable des marchés.

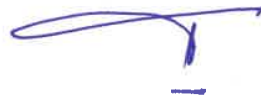
Article 8 :

L'arrêté SG/COORDINATION 2022-11 en date du 13 mai 2022 portant délégation de signature à Monsieur Eric PLASSERAUD, directeur de la citoyenneté et de la légalité est abrogé.

Article 9 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire et le directeur de la citoyenneté et de la légalité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,



Eric ETIENNE